

DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ GÉRANCE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Titulaires de la carte professionnelle, gestionnaires et comptables
- Prérequis : connaître les fondamentaux de la gestion Immobilière

OBJECTIFS

- Dynamiser les productivités
- Développer les synergies métiers
- Identifier les pistes d'amélioration des ratios
- Optimiser la gestion du temps des collaborateurs acteurs du développement
- Accompagner le changement dans le cadre contraint de la Loi ALUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; ancien juge au Tribunal de Commerce ; diplômé E.S.C.P.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Partie 1 : Analyse financière, positionnement concurrentiel, approche analytique et budgétaire (60 min)

Pause (10 min)

Partie 2 : Rappel obligations métier et mode de présentation du mandat de gérance optimisé (60 min)

Dernière mise à jour : 1er décembre 2022

Pause déjeuner (1h)

Partie 3 :

- Analyse critique de la balance générale et du rapprochement bancaire (20 min) ;
- Etude qualitative du portefeuille sur une approche multicritères (30 min) ;
- Mise en place de l'outil de contrôle interne (45 min) ;

Pause (10 min)

Partie 4 :

- Organisation de l'activité (50 min) ;
- Mise en place des actions visant au développement de l'activité, transversalité métiers (30 min)

Conclusion de la formation (25 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.